

# CAPLB

LISTE D'APTITUDE DE C EN B  
du 10 novembre 2016

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

## MOTION LIMINAIRE FO

Madame la Présidente,

Cette CAP se tient dans une période d'actions : ce n'est que par respect des collègues que nous représentons que nous avons fait le choix d'y assister ! Parce qu'il y a de quoi être affligés quand on constate à quelle vitesse le grand navire de la DGFIP prend l'eau ! Ce 10 novembre, les élus en CAP locales de B sont appelés à discuter sur la liste d'aptitude de C en B. Nous ne pouvons pas en cette période de vaches maigres, oserons-nous dire squelettiques ! ne pas nous offusquer de la baisse des promotions : 513 en 2017 !

**On est loin des 1868 promus de 2012 !**

**.... des 1024 de 2014 !**

**..... et même des 745 en 2016.**

A la fusion, cela devait être gagnant gagnant ! Ce n'est même pas du rêve qu'on nous a vendu : c'est du smog ! Cette brume brunâtre, mélange de polluants qui limite la visibilité, et qui est néfaste pour la santé !

Oui néfaste pour la santé des agents ! Quelles perspectives ont-ils ces agents :

- ils voient leur charges de travail augmenter,
- ils constatent que la cadence des réductions d'effectifs ne diminuera pas en 2017 puisque 1815 sont annoncées alors que les services des finances publiques sont exsangues
- ils ne trouvent plus de sens à leur travail,
- ils doivent endurer fusion ou restructurations,

... et cerise sur le gâteau, ils doivent supporter de ne plus avoir que des miettes de promotions pour les récompenser de cette belle conscience professionnelle dont se félicitent tour à tour, tous nos directeurs !

**FO** DGFIP rappelle son attachement à la liste d'aptitude, partie intégrante du Statut de la Fonction Publique : oui la promotion par liste est une voie pour la promotion interne qui permet à ceux qui n'ont pas la possibilité de passer des concours d'être récompensés

de la grande qualité de leur travail quotidien.

**FO** déplore que cette voie soit réduite comme peau de chagrin, au prétexte de l'austérité.

Cette même austérité dont on nous rabat les oreilles depuis trop d'années, n'a toujours pas apporté la preuve de son succès ! Qu'à cela ne tienne, nos gouvernants continuent la destruction du service public et en ce qui nous concerne la casse des finances publiques.

Dans cette période pré-electorale, il faut entendre toutes les attaques envers les fonctionnaires qui fusent de tous bords. Quand entendrons-nous un directeur général défendre ses personnels ?

Rappelons une fois de plus que la DGFIP, dont les effectifs représentent 5,4 % de l'ensemble de la Fonction Publique d'Etat, contribue à hauteur de 57,42% en ce qui concerne la réduction des effectifs de cette même Fonction Publique d'Etat !

L'actualité l'a prouvé à plusieurs reprises : le ras-le bol, le mépris, la régression sociale, l'absence d'écoute et le désespoir poussent les populations vers des sentiers à risques. Il est temps que l'administration et ses dirigeants ainsi que les gouvernants en prennent sérieusement conscience !

**FFO DGFIP44 appelle les agents de tout grade de Loire-Atlantique à être en grève le 15 novembre 2016 pour exprimer leur mécontentement ! Parce que nous sommes tous dans le même bateau...qui prend inexorablement l'eau !**



**ILS NOUS PRENNENT POUR DES COÛTS  
RENDONS COUP POUR COUP !**

Les élus cadres B de **FO DGFIP 44** : Chrystelle TONNELIER – Thierry GUILBAUD –

**FO DGFIP 44** : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 07 87 (Cambronne)

## Les chiffres 2016 (pour affectation 2017)

- 503 agents de catégories C dans le 44 dont 423 entrent dans la plage statutaire
- 66 postulants (34 FF, 32 FGP)
- 9 places pour le 44
- 13 agents inscrits sur la liste (7 FF, 6 FGP) qui ont postulé pour la liste d'aptitude pour l'année :

Année* de la demande	Nombre
2012	4
2013	2
2014	1
2015	0
2016	2
2017	2
TOTAL	13

\*année de la promotion

### Le déroulé de la CAP

Comme d'habitude, cette CAP a fait l'objet de longues discussions sur les dossiers évoqués par les élus.

A **FO** comme d'habitude nous sommes intervenus pour le plus grand nombre (17 dossiers évoqués par les élus FO). Comme chaque année, nous disposons d'un tableau établi par la Direction qui intègre de nombreux critères (*bonifications, éléments du rapport comme le sens du travail en équipe, la capacité à rendre compte, .... ainsi que la mobilité géographique/fonctionnelle, etc.* ...).

Il a le mérite de permettre en un coup d'œil de voir la situation des agents. Toutefois, cela reste une approche « mathématique » qui est insuffisante ... d'autant que des dossiers classés excellents par les responsables de service, sont revus à la baisse par la DRFiP44 (dossier à revoir) Comme à notre habitude, nous avons à **FO** consulté l'ensemble des dossiers.

Il est en effet important que l'administration indique clairement ce qui manque aux postulants pour faire partie des heureux inscrits et de les en informer ensuite...

L'idée bien entendu, pour nous, n'étant pas de mettre les collègues en concurrence car ce n'est pas notre rôle.

La difficulté principale est bien entendu le nombre de places offertes qui est **en chute libre** (voir notre motion). La DRFiP44 a d'ailleurs précisé que c'était une nouvelle orientation de la DGFIP pour les années à venir, de favoriser les concours pour faire entrer du sang neuf aux Finances Publiques ! *A quoi sert de se décarcasser alors?*

Les critères insuffisants sont souvent les mêmes :

- **évaluation insuffisante** (soit en littéral soit dans le tableau synoptique) : à cet égard nous attirons l'attention des collègues sur l'utilité de faire un recours pour faire

progresser leur dossier.

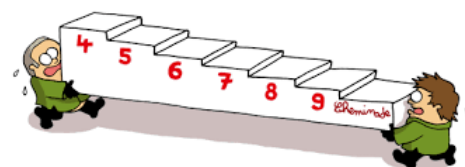
De même, les chefs de service qui souhaitent pousser un dossier, ont tout intérêt à le booster (propos dithyrambiques s'il le faut et ne pas hésiter à attribuer de nombreux "excellents").

■ **agents trop jeunes** : **FO** a encore une fois désapprouvé cet argument car ces collègues remplissent les conditions fixées par l'instruction (être agent administratif ou agent technique des Finances Publiques et justifier d'au moins neuf années de services publics) **FO** a indiqué que la DRFiP44 est sans doute trop vertueuse sur ce critère.

Pour **FO**, c'est soit on remplit les critères ...soit on ne les remplit pas. Point.

■ **Mobilité** : plusieurs collègues ont indiqué auprès de leur chef de service qu'ils ont des difficultés pour être mobiles ce que certains responsables hiérarchiques indiquent dans le dossier. D'autres pas.

Rappelons que **FO** est le seul syndicat qui se bat depuis la fusion pour le droit au retour des contrôleurs nommés par liste d'aptitude. Le droit au retour étant le droit à être promu dans son département d'origine (ce qui existait à la Gestion Publique suite aux grèves de 1989... ) et franchement quand on regarde de près le gain financier obtenu pour le passage à contrôleur, il ne justifie pas d'avoir à payer un double loyer ou des frais de transport onéreux...



Et d'ailleurs s'ils avaient le choix, parions que chaque postulant préférerait rester en Loire-Atlantique !

**Deux nouveaux dossiers ont été inscrits suite aux débats en CAP, dont un défendu par FO.**

**Un syndicat se doit d'afficher clairement ses revendications : à FO, nous sommes POUR la liste d'aptitude. C'est un moyen d'être promu autre que le concours.**

**En ce qui concerne les promus contrôleurs nous revendiquons qu'ils soient affectés dans leur département d'origine (Droit au retour).**

	POUR	CONTRE
VOTE	<b>FO</b>	Solidaires CGT CFDT